



En plein été, un festival de 38.000 personnes consomme sur son camping sur 3 jours **900 000 litres** d'eau (soit **environ 24L par personne** alors que la moyenne de consommation annuelle d'un français est de 54L).

L'accès à l'eau potable est un des grands enjeux actuels, en particulier vu l'augmentation des canicules et sécheresses, mais son accès reste indispensable pour la santé et la sécurité des festivaliers et des équipes.

Outre le fait de porter une attention particulière à la quantité d'eau utilisée, l'enjeu porte également sur **la qualité des eaux déversées** dans les nappes phréatiques qui irriguent notre terroir ou dans le circuit des eaux usées dont le traitement coûte plus de 10 milliards d'euros chaque année en France.

Réglementations nationales et locales

=> **La loi AGEC** (Antigaspillage Alimentaire pour une Economie Circulaire) impose depuis janvier 2022 aux établissements recevant du public de 1e, 2e et 3e catégories de mettre à disposition du public au moins une fontaine d'eau potable (1 par tranche de 300 personnes), dès lors qu'ils sont déjà raccordés à un réseau d'eau potable.

=> Il est possible de consulter les **arrêtés locaux de restrictions d'eau** sur le site [Propluvia](https://www.propluvia.fr).

Astuces du COFEES

- ◆ Autoriser les festivaliers à venir avec leurs propres **gourdes** ou en proposer à la vente sur place. En offrir aux artistes et équipes. (avec ou sans consigne).
- ◆ Installer un **bar à eau** avec système de poussoir pour éviter les gaspillages.
- ◆ En backstage, installer des **fontaines à eau** en circuit fermé (nécessite une arrivée d'eau).
- ◆ Utiliser des nudges (coup de pouce ou suggestions indirectes) pour inciter publics, équipes et artistes à économiser l'eau.
- ◆ Demander aux équipes de signaler toutes **fuites** d'eau.
- ◆ Dans les campings, installer des **douches solaires** et/ou des systèmes de minuteurs pour éviter le gaspillage.
- ◆ Sur les sites sans raccordement à l'eau, faire venir une **citerne à eau**.
- ◆ **Repenser son modèle** : réduire sa jauge, choisir un lieu équipé, un territoire et une période où les ressources en eau sont disponibles.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

- ⇒ Privilégier les toilettes sèches ou toilettes à litières bio maîtrisées. Elles ne consomment pas d'eau (économie de 6 à 9L par chasse) et leurs résidus sont compostables.
- ⇒ Équiper les différents points d'eau de "systèmes anti-gaspillages" comme les robinets avec limiteur de débit, ou robinets temporisés ou encore les chasses d'eau à double débit.
- ⇒ Sur les sites qui le permettent, installer des citernes de récupération d'eau de pluie et utiliser l'eau récupérée pour des usages ne nécessitant pas de traitement particulier, certaines activités de nettoyage par exemple.
- ⇒ Inciter le public à maîtriser sa consommation d'eau grâce à de l'affichage et/ou de la signalétique visant à promouvoir les écogestes et les bonnes pratiques à mettre en place lors d'une manifestation.

DONNER ACCÈS À L'EAU

- ⇒ Indiquer les points d'accès à l'eau potable sur le plan de la manifestation.
- ⇒ Dans les espaces catering et loges, proposer l'eau du robinet : elle est saine et évite les déchets de bouteilles en plastique.

DIMINUER LA TOXICITÉ DES REJETS DANS LE CIRCUIT DES EAUX USÉES

- ⇒ Utiliser des produits d'hygiène et d'entretien écolabellisés.
- ⇒ Respecter les doses préconisées et les conseils d'utilisation.

Méthodologie

01 FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

- ⇒ Identifier les principaux points d'accès à l'eau , les zones à privilégier pour installer des fontaines pour le public et les équipes.
- ⇒ Détecter si possible d'éventuelles fuites d'eau sur les aménagements.
- ⇒ Faire le tour de sanitaires pour vérifier leur bon fonctionnement.
- ⇒ Faire réparer ou condamner celles qui présentent un dysfonctionnement.
- ⇒ Evaluer les besoins en toilettes pour compléter le dispositif existant par des toilettes sèches (si une filière de compostage est identifiée).
- ⇒ Identifier les surfaces à nettoyer afin d'utiliser des produits adéquats.

02 SE DONNER OBJECTIFS ET INDICATEURS

- ⇒ Consommation d'eau par festivalier (en L).
- ⇒ Comparer le coût de l'eau en bouteille à celle du robinet (en €).
- ⇒ Quantité d'eau économisée grâce aux actions mises en place (en L et/ou en €).
- ⇒ Quantité d'eau de pluie récupérée (en L).

03 TRAVAILLER AVEC LES PARTIES PRENANTES

- ⇒ Identifier les personnes en charge des canalisations sur le site et faire le tour des installations.
- ⇒ Travailler avec la personne en charge de l'implantation et rendre les points d'eau accessibles.
- ⇒ Impliquer les personnes qui commandent les bouteilles d'eau pour voir sur quel(s) poste(s) elles peuvent être remplacées par l'eau du robinet et mettre à disposition des gourdes le cas échéant.
- ⇒ Demander au service achat de privilégier les produits d'entretien écolabellisés.
- ⇒ Demander à la personne en charge du nettoyage de respecter les doses préconisées.

04 RENDRE VISIBLE SES ACTIONS

La réussite de ces actions réside dans une bonne communication des dispositifs mis en place

- ⇒ Communiquer sur les écogestes et les bonnes pratiques au niveau des différents points d'eau.
- ⇒ Afficher et diffuser les consignes d'utilisation des toilettes sèches.

05 FAIRE UN BILAN ET DÉFINIR LES AXES D'AMÉLIORATION

Organiser un rendez-vous avec les personnes concernées pour savoir comment l'opération s'est déroulée et en tirer les conclusions pour s'améliorer.

06 COMMUNIQUER

Communiquer sur vos résultats auprès des parties prenantes concernées : financeurs, prestataires, partenaires, collectivités, publics, etc.

Pour plus d'informations, consultez notre site web cofees.fr
et retrouvez nos autres *Fiches Pratiques* dans la rubrique '*Ressources*'.
Pour nous joindre : contact@cofees.fr

